



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Famille et de l'Intégration** concernant les ateliers protégés.

Les ateliers protégés sont des lieux de travail dont la structure et le fonctionnement sont adaptés aux besoins spécifiques et aux facultés individuelles de personnes bénéficiant du statut de salarié handicapé. Le travail régulier permet d'une part de développer ou de maintenir les capacités professionnelles. D'autre part, il permet de mener une vie plus autonome et de développer de nombreuses compétences et savoirs.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) **Quelle est actuellement la capacité d'accueil au sein des ateliers protégés ? Comment cette capacité a-t-elle évolué dans les cinq dernières années ?**
- 2) **L'offre de places est-elle suffisante par rapport à la demande existante ? Dans la négative, quels sont actuellement les besoins en termes de capacité ?**
- 3) **Quels sont les besoins actuels en personnel dans les ateliers protégés ? Combien de nouveaux postes ont été créés dans les différents ateliers au cours des cinq dernières années ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna Bernard
Députée